

- Bulletin de jurisprudence britannique, par I. BROWNLIE 699
Expropriation, lois iraniennes nationalisant les concessions pétrolières, illégalité internationale (713). — Immunité de juridiction, des Etats étrangers (703, 705, 707). — Immunité des souverains, — personnelle d'un souverain étranger, renonciation, acceptation de la juridiction, biens immeubles (701), — personnelle d'un monarque étranger, question relevant du Gouvernement (699). — Reconnaissance des gouvernements, rétroactivité, gouvernement communiste chinois (711), — gouvernement polonais (709).
- Bulletin de jurisprudence yougoslave, par K. STOYANOVITCH .. 716
Avoirs à l'étranger (V. Monnaies étrangères). — Douanes, automobile importée et mise en circulation (724), — mise en circulation de marchandises (728). — Monnaie étrangère, avoirs à l'étranger, obligation de cession (732), — avoirs à l'étranger, succession, obligation de rapatriement (736), — confiscation des objets ayant servi à la contravention, non (742), — paiement en — sans autorisation (738), — répression, prescription (744). — Nationalité, personne née sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie (716, 718), — naturalisation, révision (722).
- Bibliographie et Revue des Revues** 750
-

SOMMAIRE

1956 (83^e année). — 3^e livraison. — Juillet, août, septembre.

Doctrines

- Des conventions portant Loi Uniforme, par P. CHAUVEAU ... 570
 De l'inviolabilité des hôtels diplomatiques (A propos des récentes
 attaques de légations et consulats par des personnes privées),
 par J. DEHAUSSY 596
 Le fonctionnaire de la C.E.C.A. devant la Cour de Justice de
 Luxembourg. L'arrêt Kergall, par E. LANGAVANT 650

Jurisprudence

- Chronique de jurisprudence française, par J. B. SIALELLI 674
 . Compétence, art. 14 C. civ., pension alimentaire (682), —
 art. 14 et 15 C. civ., pétition d'hérédité, liquidation et par-
 tage de succession (684), — art. 15 C. civ., caractère obli-
 gatoire (688), — art. 15 C. civ., renonciation tacite (684).
 — Convention de La Haye (V. Procédure civile). —
 Convention franco-hellénique des 29 mars-11 avril 1906,
 interprétation gouvernementale (694). — Convention franco-
 yougoslave du 14 avril 1951 (V. Nationalisations étran-
 gères). — Etrangers (Condition des) (V. Expulsion). —
 Exequatur, demande directe subsidiaire, irrecevabilité (688),
 — jugement étranger déclaré inopposable en France, de-
 mande ultérieure en exequatur irrecevable (694). — Expul-
 sion, urgence, appréciation par le Ministre de l'Intérieur
 (678). — Extradition, avis de la Chambre d'accusation,
 rejet, réouverture de la procédure, nouvel avis nécessaire
 (694). — Jugement étranger, jugement répressif, séquestre,
 effet en France (690). — Nationalisations étrangères, Con-
 vention franco-yougoslave du 14 avril 1951 (674). —
 Nationalité, nationalité française, preuve, carte d'identité
 (non) (678), — naturalisation, déchéance (678). — Procé-
 dure civile, délivrance d'un acte extra-judiciaire à l'étranger,
 non transmission par le Parquet, Convention de La Haye
 (690). — Régime matrimonial, époux étrangers se mariant
 dans leur pays commun (678), — époux de nationalité
 différente, régime applicable, domicile matrimonial, qualités
 prises dans les actes (678). — Séquestre (V. Jugement
 étranger). — Succession (V. Compétence).

83^e Année (1956)

N° 3

Juillet-Août-Septembre

MEMEROTECA
SALA 2
ÉSTANTE 28
IATA

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

par

EDOUARD CLUNET

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

ANDRE-PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit de Dijon

Publié avec le concours du
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

- M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
- G. GIDEL, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
- P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
- P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
- M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
- J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
- J. MICHEL, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
- J. MIHURA, Conseiller à la Cour de Cassation.
- M. PICARD, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
- G. RIPERT, Membre de l'Institut, Ancien Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
- P. ROUBIER, Professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
- G. SCELLE, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.

Abonnement annuel

Prix du numéro

France et Union française	4.000 fr.	1.000 fr.
Autres pays	5.000 fr.	1.300 fr.

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

PARIS (VI^e)

1956